



ASSOCIATION POUR LA
PROTECTION
DES BASSINS DU
BÈS ET DE LA
TRUYÈRE

-BULLETIN D'ADHESION-

(Merci de remplir de façon *lisible* !)

Nom	
Prénom	
Adresse postale complète <i>Si plusieurs adresses, de préférence celle en Aveyron, Cantal ou Lozère</i>	
Email - Essentiel pour communications et convocations	
Téléphone	
Date d'adhésion	

Désire adhérer à "l'Association pour la Protection des Bassins du Bès et de la Truyère" comme :

- Membre de soutien - montant annuel suggéré = 10 €
- Membre bienfaiteur - montant libre (20 € minimum) =€

Signature :

ASSOCIATION D'INTERET GENERAL

Particuliers : Vous pouvez déduire de vos impôts 66% du montant des dons et versements dans la limite de 20% de votre revenu net imposable.

Entreprises : Vous pouvez déduire de vos impôts 60% du montant des dons et versements dans la limite de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires.

En adhérant à l'Association pour la Protection des Bassins du Bès et de la Truyère, vous acceptez notre politique de confidentialité des données. Celle-ci peut être consultée sur le site internet de l'association : www.gorgesdubès.org

Merci d'envoyer ce bulletin accompagné de votre chèque de cotisation à l'ordre de :

« Association Protection Bès & Truyère »
chez notre trésorier :

Pierre-François RILHAC
17, rue d'Orgemont
93800 Epinay sur Seine

IMPORTANT : SI VOUS COTISEZ POUR PLUSIEURS PERSONNES, MERCI DE NOUS INDIQUER TOUS LES NOMS (par exemple un « Post It » sur le chèque SVP !)

"L'Association pour la Protection des Bassins du Bès et de la Truyère" a été déclarée à la Préfecture de Lozère le 12 juillet 2007. Elle a pour objet de protéger et mettre en valeur les espaces naturels et la biodiversité des territoires appartenant à l'Aubrac et ses contreforts dans les départements du Cantal et de la Lozère. Son siège social est situé à Albaret le Comtal, 48310.